

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Montaine s'est réuni **en session ordinaire**, dans la salle de réunion de la mairie, **le mardi 14 mars 2017 à 18 heures 30**, sous la présidence du 1^{er} Adjoint, Madame Christine AGENY.

Membres présents : MM Jean-Bernard GRIMAULT, Frédéric CHESNET, Christian CHESNET, Antoine VALENT, Patrick REDOUTÉ, Mesdames Christine AGENY, Emily DECLERCK et Rose-May BOURBON.

Absents excusés : Hervé de POMYERS (empêché), Muriel KUBICKÉ et Léa de POMYERS

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du 03/10/2016
2. Finalisation de la vente d'une partie du chemin de Bordebure suite à l'enquête publique
3. Régime indemnitaire des agents : délibération à prendre suite la modification des grades de la fonction publique au 1^{er} janvier 2017.
4. Eglise : devis pour une mission de diagnostic de la charpente + nacelle avec dépose et repose des tuiles.
5. Contrat d'entretien des chaudières mairie – musée – maison des associations
6. Demandes de subventions
7. Création d'un columbarium au cimetière
8. Contrat de Sabine Sauvage, agent d'accueil et de promotion touristique du musée Marguerite Audoux
9. Aménagement sécuritaire : amélioration de la visibilité des chicanes et aménagement du parking PMR
10. Accessibilité : avenant pour le changement de signalétique de la maison des associations
11. Questions diverses :
 - Plan de gestion différenciée des espaces verts « zéro pesticide » : animation de semis de jachère fleurie et construction d'un abri à insectes le mercredi 26 avril 2017 + réflexion sur l'achat d'un désherbeur à gaz de type « RIPAGREEN » avant l'arrêt des subventions de l'Agent de l'Eau au 1^{er} juillet 2017.
 - Courriers vices de construction du centre socio-culturel
 - Curage des fossés
 - Redevance d'occupation du domaine publique par les ouvrages publics de distribution d'électricité.
 - Résultat des essais de l'auto-laveuse
 - Pose d'un enrobé sur le parking et devant le centre socio-culturel
 - Préparation des élections – Présidentielles les 23 avril et 7 mai de 8h à 19h et législatives les 11 et 18 juin de 8h à 18h.

Madame la 1^{ère} Adjointe ouvre la séance à 18 heures 30 et donne lecture de l'ordre du jour. Elle propose au conseil municipal d'ajouter le point supplémentaire suivant à l'ordre du jour :

- La revalorisation des montants bruts maximaux des indemnités des élus locaux, en application du relèvement de la valeur du point d'indice brut maximal, qui passe de 1015 à 1022 au 1^{er} février 2017 et 1028 en 2018. Elle propose de prendre une délibération actant cette revalorisation.

L'assemblée approuve à l'unanimité

1- Approbation du compte rendu du 03/10/2016

Madame AGENY donne lecture du compte rendu de la réunion du 3 octobre 2016 qui est approuvé à l'unanimité.

2- Finalisation de la vente d'une partie du chemin de Bordebure suite à l'enquête publique

Madame AGENY rappelle la demande d'achat d'une partie du chemin rural de Bordebure, par Mme Dany Chouard, propriétaire de Bordebure.

Une enquête publique a été réalisée du 9 au 27 septembre 2016. Le commissaire enquêteur, Monsieur Jean-Louis Hayn n'a reçu aucune observation et a donné un avis favorable au projet d'aliénation de la portion du chemin rural de Bordebure, enclavée dans la propriété de Mme CHOUARD.

Le conseil municipal décide de vendre la partie du chemin de Bordebure demandée par Mme CHOUARD au prix de 1 650 €.

3- Régime indemnitaire des agents : délibération à prendre suite la modification des grades de la fonction publique au 1^{er} janvier 2017

Madame AGENY informe l'assemblée que les grades de la fonction publique ont évolué au 1^{er} janvier 2017 et que par conséquent le régime indemnitaire des agents également. Elle propose de prendre une délibération actant cette évolution.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

Madame AGENY fait part à l'assemblée de la demande de Monsieur Philippe MALICHARD, Adjoint Technique d'augmenter le coefficient de son indemnité, actuellement de 6, il souhaite avoir le coefficient maximum qui est de 8, soit une augmentation brut par mois de 75.78 €.

L'assemblée approuve à l'unanimité

4- Eglise : devis pour une mission de diagnostic de la charpente + nacelle avec dépose et repose des tuiles

Madame AGENY rappelle à l'assemblée que la municipalité avait été informée que des morceaux de plâtre tombaient dans le chœur de l'église. Un avis avait été demandé au plâtrier de Brinon, Monsieur HARDOUIN qui avait informé la municipalité que les dégradations étaient trop importantes pour qu'il puisse intervenir. On peut voir des grosses fissures sur la voûte du chœur de l'église.

Un Architecte des Bâtiments de France est venu constater les dégradations et a conseillé à la municipalité de faire appel à un spécialiste des bâtiments anciens, car étant donné que l'église n'est pas classée, les Architectes des Bâtiments de France ne peuvent pas intervenir.

La municipalité a fait appel à Monsieur GUITTOT, Architecte à Aubigny sur Nère qui est venu voir l'état de la voûte du chœur de l'église et qui a expliqué que les fissures étaient certainement dues à la modification de la charpente, il a expliqué qu'à la fin du XIX^{ème} siècle beaucoup d'église de type Romane ont été transformée pour avoir un chœur en voûte de type Gothique, ce qui a contribué à fragiliser la charpente.

Monsieur GUITTOT, du cabinet Trait Carré Architectures à Aubigny sur Nère propose un diagnostic de la charpente, pour un montant de 6 370 € HT, comprenant :

- l'introduction : objet de la présente étude de restauration et protection
- notice historique et documentaire (les façades, la charpente, les couvertures, les menuiseries et serrureries, les vitraux, la construction et la transformation)
- diagnostic détaillé des pathologies de l'édifice
- constat d'état et relevé de l'édifice
- projet de conservation & restauration

A laquelle il faut ajouter le coût d'un couvreur pour l'accès et l'ouverture de la toiture de l'église. Des devis ont été demandés à LCC pour un montant de 2 097.16 € TTC et SARL ROCHER pour un montant de 849.60 € TTC (la différence s'explique par le fait que la SARL ROCHER a sa propre nacelle).

Monsieur GUITTOT, propose également une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de restauration du chœur de l'église de 10 % à calculer sur le montant prévisionnel des travaux.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

5- Contrat d'entretien des chaudières mairie-musée-maison des associations

Madame AGENY informe l'assemblée que l'entreprise BARON-BONIVIN, installateur des chaudières a cessé l'activité de maintenance / entretien des chaudières, qui est reprise par ENGIE Home Services au même tarif, soit 477 € TTC.

L'assemblée approuve à l'unanimité

6- Demandes de subventions

Madame AGENY informe l'assemblée des demandes de subventions reçues et demande aux conseillers le montant de la subvention attribuée :

- Association Beauvais Eau Forages Environnement de Ste-Montaine : 200 € comme les autres associations de la commune.
- Ecole de Musique d'Aubigny pour l'enfant Léa Ritter domiciliée aux Landes : 100 €
- Sologne Nature Environnement : La municipalité travaille avec eux pour le projet « zéro pesticide » : 200 €
- FSE du Collège pour le projet « LEZ'ARTS O COLLEGE », participation de Lysa ROY : 100 €
- FACILAVIE aide à la personne : 100 €
- Entente Sportive Aubigny Football, participation de Téo de Pomyers : 100 €
- Comité d'organisation du Comice Agricole de Vailly : le conseil décide de ne pas subventionner le comice agricole de Vailly qui ne fait pas partie du canton d'Aubigny
- L'association sportive du collège Gérard Philippe : 100 €

Madame AGENY dit que les autres associations de la commune qui n'ont pas encore fait leur demande de subvention auront 200 € : le Comité des Fêtes, la SMSE et le Club.

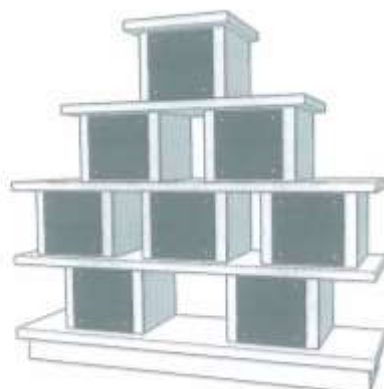
L'assemblée approuve à l'unanimité.

7- Création d'un columbarium au cimetière

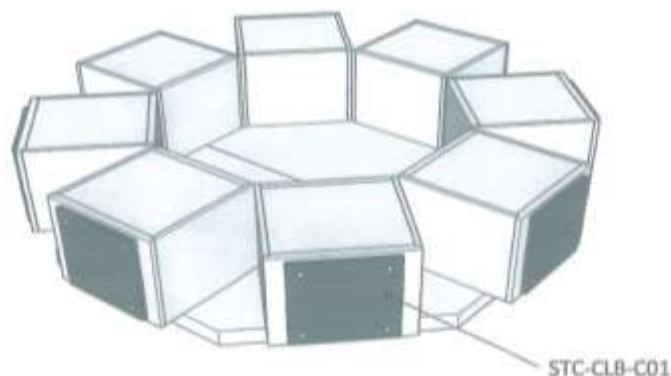
Madame AGENY informe l'assemblée que des devis ont été demandés à la Marbrerie de la Sauldre et à la SARL GRANIT & ROC à Aubigny, pour la création d'un columbarium au cimetière

⇒ Marbrerie de la Sauldre :

- 1^{ère} version : fourniture et pose d'un columbarium 8 cases en rose perlé compris maçonnerie : 4 215.60 € HT



- 2^{ème} version : fourniture et pose d'un columbarium 8 cases en rose perlé compris maçonnerie : 4 073.40 € HT



(impossible au cimetière par manque de place)

- 3^{ème} version : fourniture et pose d'un columbarium 9 cases en rose perlé compris maçonnerie : 4 140.00 € HT



- 4^{ème} version : fourniture et pose d'un PACK columbarium 9 cases en rose perlé compris 2 banc et 1 stèle du souvenir, compris maçonnerie : 4 640.00 € HT



⇒ SARL GRANIT & ROC :

Conception de l'assise en béton pour la pose du monument + fourniture et pose d'un socle sur lequel reposera le columbarium, fourniture et pose d'un columbarium 8 cases en granit ROSE DE LA CLARTE (France) et 8 portes en NOIR GG + déplacement : 4 995.83 € HT



L'assemblée retient la version n°1 de la Marbrerie de la Sauldre pour un montant de 4 215.60 € HT.

8- Contrat de Sabine SAUVAGE, agent d'accueil et de promotion touristique du Musée Marguerite Audoux

Madame AGENY rappelle à l'assemblée que le contrat de Sabine SAUVAGE arrive à échéance le 27 avril prochain, lors d'une réunion de commission il avait été décidé de se séparer de Sabine SAUVAGE car le musée n'engendre pas de bénéfice et du fait des propos tenus envers les élus lors des entretiens.

Madame AGENY fait part du mail envoyé par Mme Muriel KUBICKE aux élus sur la proposition de garder Sabine qui a une connaissance assez poussée en littérature et sur Marguerite Audoux.

Madame AGENY fait part à l'assemblée qu'il existe des contrats à durée déterminée pour les communes de moins de 1000 habitants, mais il ne faut pas dépasser 17h30 de travail hebdomadaire.

Elle propose à l'assemblée de faire un CDD à Sabine d'une durée d'un an renouvelable 3 ans maximum, pour 16h par semaine. Le musée pourrait être ouvert les mercredis, vendredis, samedis et dimanches.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

9- Aménagement sécuritaire : amélioration de la visibilité des chicanes et aménagement du parking PMR

Madame AGENY informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'améliorer la visibilité des aménagements sécuritaires et propose à l'assemblée d'acquérir :

Pour la visibilité des chicanes

- achat de plots lumineux solaire à LEDS à coller : 120.57 € HT l'unité x 20 = 2 411.46 € HT.
- achat de peinture pour les chicanes, routière blanche (5 kg : 54.50 € HT) + microbilles de verre rétro réfléchissantes à saupoudrer sur la peinture (5 kg : 64.75 € HT)

Pour l'aménagement du parking PMR afin d'éviter les ½ tour

- achat de potelets métal boule avec collier réfléchissant :
 - 4 à sceller 53.51 € l'unité = 214.04 € HT
 - 2 sur platine 71.99 € l'unité = 143.98 € HT
 - 6 colliers réfléchissants à 16.73 € HT l'unité = 100.38 € HT.
 - 4 fourreaux pour potelet à sceller à 15.50 € HT l'unité = 62.00 € HT
- Total 520.40 € HT

L'assemblée approuve à l'unanimité.

10- Accessibilité ; avenant pour le changement de signalétique de la maison des associations

Madame AGENY rappelle que le conseil municipal a décidé de changer le lettrage la signalétique qui doit être apposée sur le mur du bâtiment communal, à l'origine il devait être indiqué « CLUB ASSOCIATIF », la municipalité a souhaité changer pour « MAISON DES ASSOCIATIONS ». Le coût de la plus-value s'élève à 445.20 € HT.

11- Questions diverses

⇒ **Courriers vices de construction du centre socio-culturel** Madame AGENY informe l'assemblée que plusieurs courriers ont été envoyés à l'architecte du centre socio-culturel, suite aux différents constats qui ont été faits sur les vices de constructions :

- La toile tendue sur la façade arrière du bâtiment se décroche du mur en raison des poches d'eau qui se forment et à cause du manque de traverses qui la soutiennent. Par ailleurs, nous avons été obligés de l'enlever car l'armature en métal à laquelle la toile était accrochée se détachait du mur et venait frapper les fenêtres du centre socio-culturel qui sont rayées.
- Des fissures sont apparues sur les murs extérieurs et plus particulièrement à chaque fenêtre de la façade arrière du bâtiment, des marqueurs ont été installés pour mesurer si les fissures s'agrandissent.
- La trappe de visite installée dans les vestiaires se détache du plafond.
- Le butoir de la porte de la loge n'est pas correctement positionné, quand on essaie d'ouvrir entièrement la porte, elle ne vient pas buter contre et le groom de la porte vient s'encaster dans le mur.
- De la moisissure se forme dans le coin au-dessus de la porte du local « loge », malgré l'aération qui a été créée et le chauffage.
- La fenêtre de la loge se désolidarise du mur.
- Le châssis de la porte extérieure de la cuisine se déplace lors de l'ouverture de la porte, car il n'y a pas de butoir qui l'empêche de prendre appui sur la poutre extérieure, par ailleurs le pêne vient frotter contre le chambranle de la porte, qui est rayé.
- Les parclofes des portes fenêtres ne sont pas étanches par forte pluie.
- La bouche d'aération dans le WC handicapé fait du bruit

⇒ **Curage des fossés** Madame AGENY donne la parole à Monsieur GRIMAULT qui fait part à l'assemblée qu'un devis a été demandé à Monsieur Raymond LOUIS pour le curage de plusieurs fossés :

- Route de Pierrefitte, sortie de busage près du château d'eau 35 ml
- Route de Ménétréol, pour l'évacuation de 2 busages 0 ml
Terrain de sports, depuis la sortie du busage à rejoindre le carrefour du fossé venant des champs 35 ml
- Entre le carrefour du fossé venant des champs et l'entrée du busage du domaine privé 37 ml

Soit une longueur totale de 137 ml à 4.30 € l'unité : 589.10 € HT

⇒ **Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages publics de distribution d'électricité** Madame AGENY informe l'assemblée qu'il est possible que la commune perçoive une redevance pour l'occupation du domaine public lorsque des ouvrages de distribution d'électricité ou de gaz passent sur la commune, ainsi que lors de chantiers provisoires. Il faut acter cette redevance par délibération, le montant forfaitaire est de 200 € par an.
L'assemblée approuve à l'unanimité

⇒ **Résultat des essais de l'auto-laveuse** Madame AGENY donne parole à Monsieur GRIMAULT qui a assisté aux essais de l'auto-laveuse. Monsieur GRIMAULT dit que le résultat est peu probant, il reste des traces, la brosse de lavage est très dure et l'auto-laveuse ne fonctionne pas à l'eau chaude.
Il serait bien que d'autres essais aient lieu.
L'assemblée approuve à l'unanimité.

- ⇒ **Pose d'un enrobé sur le parking et devant le centre socio-culturel** Madame AGENY informe l'assemblée que des devis ont été demandés aux entreprises COLAS, CASSIER et TPB du Centre, pour la pose d'un enrobé sur le parking et devant le centre socio-culturel.
Seules les entreprises CASSIER et COLAS ont répondu, les devis s'élèvent pour l'entreprise CASSIER à 17 653.77 € HT et pour l'entreprise COLAS à 22 040.76 € HT.
L'assemblée décide de ne pas entreprendre ces travaux.
- ⇒ **Préparation des élections – Présidentielles les 23 avril et 7 mai de 8h à 19h et législatives les 11 et 18 juin de 8h à 18h** Madame AGENY rappelle aux conseillers de donner leurs créneaux pour le tour de garde des bureaux de vote. Un tableau leur sera envoyé avec les horaires.

Madame AGENY-CHEVASSON lève la séance à 19 heures 15.